

ROUBAIX

Bureaux : 29, rue Pavée. — Téléphone 9-51

UN HOMME MEURT DANS LA RUE

Avant-hier soir, vers 8 h. 30, le nommé François Delwail, 56 ans, natif d'Avoye-le-Sec, journalier, demeurant 7, rue de la Chapelle, 57, est tombé malade Grande Rue, au face de 57 pharmacie Marguerite.

Relève par des passants et transporté à l'adite pharmacie, il y rendit le dernier soupir presque aussitôt.

M. le docteur Dehuchy, appelé en hâte, ne put que constater le décès, dû à une affection cardiaque.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôpital.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vendus libre de tout droit de laval, broccas, beurre frais, 16 fr. beurre salé, 13 fr. fromages Hollandais et Cheddar, 9 fr. œufs, 0,45.

Vin rouge, 1,75 le litre, samedi 27, 4 h. à 11 h. 8. Jambons et viandes : de 2 h. à 4 h., 7. Jeunes et vieilles.

Pommes de terre, 3 kilos pour 1 fr. 15, samedi 27, de 8 h. à 11 h., 11. Jambons et viandes : de 2 h. à 4 h., 12. Jambons et viandes.

COMITE D'ATHLETISME DU NORD

Journées « Essentielles »

Eliminatoires du Nord (9 mai 1920)

Dans le but de permettre aux adhérents membres de sociétés appartenant à des fédérations de gymnastique et de préparation militaire, ainsi qu'aux scolaires et aux militaires qui s'appuient sur les différents clubs sportifs, affiliés à l'U.S.F.S.A. de participer aux éliminatoires des « Journées Bessoneau », le bureau du Comité directeur donne autorisation aux commissions régionales de recevoir les engagements des combattants, sous réserve de la présence des officiers, chefs de service ou des directeurs des établissements scolaires, que les dits combattants représentent bien à la qualification du débutant, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais gagné une épreuve aux concours interclubs.

Pour les combattants présents par des sociétés étrangères à l'U.S.F.S.A., la licence individuelle est exigible.

C. KALTEBACK,

Membre du Comité directeur.

AU NORD TOURISTE

L'Assemblée générale aura lieu demain dimanche 28 mars, à 3 heures précises, au siège social, 11, Contour Saint-Martin, à Roubaix.

A 5 heures, dans le grand amphithéâtre de l'École Nationale des Arts Industriels, Place Chevreul, conférence par M. Paul Bern, avocat à Cambrai, sur le sujet suivant : Le Tourisme, nouvel élément de prospérité pour le Nord de la France, avec nombreuses prises de projection.

Tous les membres du Nord-Touriste y sont invités avec leur famille ; y seront également les membres de la Société de géographie.

A 2 heures de l'après-midi, banquet amical par souscription (10 fr. par tête, boissons comprises), dans la grande salle du Café Pando, 29, rue Pavée, à Roubaix.

FEDERATION SPORTIVE DU TRAVAIL

Sport ouvrier roubaixien

La section nous informe de l'ouverture d'une vaste salle destinée à la pratique des sports : Lutte, poids, athlète, avec le concours assuré de l'entraîneur professeur Goussier, plusieurs fois champion du Nord ; boxe française (professeur Hespel), boxe anglaise ; culture physique (De-mol), sports athlétiques (Lecocq) ; course pédestre, fond et vitesse (Harpages).

Pour tous renseignements, s'adresser à la Bourse du Travail (1er étage), au citoyen Hespel.

FOOTBALL

La Ire équipe du S. O. R. fera match contre le J. S. C. Meninnois (Championnat du Nord). Le 2e équipe, rendez-vous Place Carnot, à 8 heures précises.

A 2 heures, rencontre de la 2e équipe de l'Amicale Pierre de Roubaix, à 8 h. 30 précises, Place Carnot. Les équipes en retard seront remplacées.

Sociétés diverses

Conciliabule, rue du Chemin de fer, aujourd'hui samedi, à 19 h. 15, répétition générale.

TOURCOING

RECENSEMENT DES VOITURES AUTOMOBILES

De l'arrêté fait par la Préfecture, des listes de recensement des voitures automobiles, il résulte qu'un nombre important de voitures n'ont pas été déclarées par leurs propriétaires.

Il est appelé à ceux qui ont omis de faire leur déclaration qui ils doivent effectuer d'urgence à la Mairie, Bureau Militaire, s'ils veulent éviter les sanctions pénales qui pourraient en résulter pour eux à la suite des investigations auxquelles il va être procédé.

COMITE D'ALIMENTATION

Séance du 29 mars au 3 avril. Haricots, 2,00. — Sucre, 1,20. — Cacao, 6,00. — Pain d'épices, 0,70. — Oignons échés, 0,90. — Sainfoin séché, 1,00.

THEATRE MUNICIPAL

Clôture de la saison

Dimanche 28 mars, en matinée, à 2 heures 3/4, représentation de la comédie de M. de Maupassant, « Louise », œuvre typique en 3 actes, de Gustave Charpentier ; Mme M. Charpentier, M. B. Sermet, M. Carrière, Mme Blanche Dubouché.

Le soir, à 8 heures, dernière représentation de « LES CLOCHES DE CORNEVILLE », opéra en trois actes de Robert Schumann.

Lundi 29 mars, clôture, LA COCARDE DE MM. PENSON, opéra en 3 actes, de Gouffé.

Mardi 30 mars, pour les artistes et le bénéfice de toute la troupe, spectacle extraordinaire.

FEUILLETON DU REVUE DU NORD

N° 147

Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINEMA AMERICAIN

ADAPTE PAR

PIERRE DECOURCELLE

L'interception du message par Arnold ne fut pas un succès. Au bout de quelques instants, il se tourna vers son compagnon, et murmura à voix basse :

— Ne se servent pas de langage habituel.

— Alors... fit avec inquiétude le jeune officier.

— Soyez tranquille ! Je suis au courant de tous les moyens de transmission... Ce langage employé est d'ailleurs des plus simples. Ce sont les caractères du télégraphe Morse.

Le langage de communication fut terminé, Arnold leva son regard et parcourut attentivement la feuille sur laquelle il avait inscrit les messages reçus. Un désappointement apparut sur son visage.

De nouveau, il s'appliqua à déchiffrer les caractères en face de laquelle se trouvait, mais il ne put pas y réussir davantage que la première fois.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

— Qu'est-ce que ça signifie ? demanda-t-il.

— C'est à dire, dit-il, l'officier le regarda d'un air interrogateur.

Autor de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CAVALCADE D'ETE DU 6 JUNE PROCHAIN

Faire de la réclame dans les journaux, par voie d'affiches et porter dans tous les villages, dans d'autres villes, la réputation de sa maison, c'est très bien mais la faire représenter à la cavalcade d'été de Wattrelos, c'est encore mieux. Les commerçants, négociants, etc., qui s'intéressent à la réclame, et qui désirent participer à la cavalcade pour faire connaître leurs maisons et leurs produits, et désirant collaborer à l'œuvre des veuves de la guerre, seront les bienvenus.

Pour renseignements et adhésions s'adresser : S. de Champagne.

M. Auguste Montagne, Président de la Chambre Syndicale des Cultivateurs à Wattrelos, a fait part au Comité de la Chambre Syndicale, représentants l'ancienne et la nouvelle cavalcade, pris Jeanne d'Arc à cheval, escortée de nombreux cavaliers.

Voilà un exemple à suivre.

LILLE

Une femme cambrioleur

ou la mésaventure d'un menuisier

Un ouvrier menuisier, M. Julien Beckermans, 44 ans, (54 rue Noël), et demeurant au 212, étage du 61 de la rue Colbert, vient d'être le héros d'une de ces aventures qui font époque dans l'histoire d'un homme.

Il se trouvait vers sept heures du matin, rue Kullmann, attendant qu'un chargement de bois soit terminé, pour le conduire à Lambersart, lorsque parut une jeune fille, qui lui lança un gracieux bonjour.

Très flatté, M. Beckermans répondit de son mieux à cette politesse. Une conversation s'engagea.

— Où allez-vous donc ?

— Je dois aller à Lambersart confondre des marchandises.

— Ah ! Moi, je cherche du travail. J'ai le temps, je vais venir avec vous.

Le menuisier accepta avec enthousiasme cette proposition, et le couple se mit en route.

— Il y eut une halte devant le domicile de M. Beckermans, où la jeune fille avait demandé de visiter son logement. C'est à cet endroit, ces installations de colmatage... Sans méfiance, le menuisier détailla les charnières de son home et son logement. Il lui montra même ses économies placées dans une malle, dûment cadenassée, et se montant à une quinzaine de mille francs.

La conversation prit ensuite pendant quelques instants, un ton infiniment plus tendre... après quoi le couple se remit en route pour Lambersart.

A leur arrivée dans cette petite ville, les deux amoureux se redressèrent, dans un chantier, le plaisir qu'ils éprouvaient d'avoir la connaissance, mieux, finalement se séparèrent, ce genre de conversation ne pouvant indéfiniment se prolonger.

Beckermans, en rentrant le soir à son logis, M. Beckermans eut d'abord la surprise de voir ouverte la porte de son appartement qu'il avait soigneusement fermée à clef. Cette surprise se changea en un véritable effroi, lorsqu'il constata qu'une malle avait été fracturée et que 13.000 francs en billets de banque de cent francs ainsi que quinze obligations d'une centaine de francs qu'il avait emportées, étaient disparus.

Le menuisier s'informa auprès des colporteurs de la maison. On lui dit qu'un certain temps après son départ, une jeune fille, dont le signalement, hélas ! correspondait à celui de sa nouvelle amie, était venue demander la clef de sa chambre, sous le prétexte de remettre ces objets en ordre. Comme on lui répondait évasivement à cet égard, la jeune fille avait délibérément décroché d'un coup, une clef qui, par hasard, ouvrait la porte de la chambre.

La police, mise au courant de cette affaire, par l'inspecteur, recueillit de celui-ci des renseignements qui lui permirent de retrouver la coupable. C'est la nommée Jeanne V..., 21 ans, demeurant rue des Postes. Elle a avoué les faits et reconnu avoir forcé la malle du menuisier à l'aide d'un crochet de la chambre.

L'enquête sur cette affaire fut banale continue... M. Beckermans n'est pas encore revenu de la désagréable surprise qu'il a éprouvée.

"L'aviateur" Gineste

IL FUT INTERROGE HIER par M. DELALE

Gineste, l'ex-chef de la T. M. 58, transféré de Châtillon à Lille dans la soirée de jeudi, a été interrogé hier matin, par M. le juge d'instruction Delale.

Le pseudo-officier de la Légion d'Honneur, qui, nous l'avons dit, fut pourvue une somme de 37.000 francs, a donné au magistrat des explications, sur l'emploi des 16.000 francs qu'il dépensa.

— Je n'en aurais pas, pas moi ! dit-il à certains de ses amis, qu'il remboursa largement en empruntant sur les 37.000 francs à lui octroyés pour payer le personnel placé sous ses ordres.

Avant d'être élargi par ce déficit, ainsi produit, Gineste jugea bon de prendre la poudre d'esquiver. Il mit son diable à quatre et emporta le reste de la somme qui lui avait été remise.

Comme on le voit, c'est tout simple... tout naturel.

Reste à savoir comment les juges devant qui « l'aviateur » sera appelé à s'expliquer, prendront la chose.

Ajoutons que Gineste a reconnu n'avoir eu droit de porter le ruban rouge et qu'il ne fut jamais que sous-lieutenant.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOMBRE

Terrible chute

UN COUVREUR TOMBE DE 40 METRES DE HAUTEUR ET SE TUÉ

Le sieur Paul Dewestel, 28 ans, couvertur au service de M. Bertin, entrepreneur à Lille, rue Bolivar, 3, était occupé vendredi, vers 10 heures du matin, à la réfection d'une toiture à l'usine Lecocq, rue de la Planche-à-Quenois. Soudain, la poutre sur laquelle était fixé l'ouvrier s'effondra, entraînant ce dernier, qui

WATTRELOS

On s'empressa autour de Dewestel, mais celui-ci avait déjà, tout au long, le docteur Lepan constata que le malheureux avait la colonne vertébrale brisée.

Après constaté le décès de l'ouvrier, le corps de Dewestel a été transporté en voiture au domicile de ses parents, rue Falm-d'Églantine, 54, à Lille.

Imprudence mortelle

DEUX ENFANTS ECRASES PAR UN CAMION

Jendi, vers 3 heures de l'après-midi, M. Ostem Théophile, charretier, demeurant rue des Bois-Blancs, passait à Lomme, rue Pasteur, conduisant un chariot chargé de 4.800 kilos de câbles électriques.

Deux gamins, Auguste Selez, 6 ans, demeurant 18, rue Pasteur, et Eugène Ramon, 6 ans, domicilié 157, rue de Cantelme, grimperent sur le véhicule. Le cocher, foudroyé par les coups de pied des enfants, se précipita en bas du camion, entraînant son camarade avec lui. Malheureusement, les deux gamins tombèrent sous le chariot et les roues du véhicule leur passèrent sur le corps.

M. le docteur Foucault, appelé aussitôt, ne put que constater le décès de deux petits imprudents, qui avaient tout deux le crâne fracturé.

M. Richelmi, commissaire de police, a ouvert une enquête sur cet accident.

ALOUARDHUI

Personnel municipal (section des ouvriers)

Assemblée générale le samedi 27 mars, à 5 h. et demi du soir, Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

Section de l'Éclair

Samedi 27 mars, à 18 heures 30, à la Ville de Bruxelles, rue du Moine, 19, assemblée de la commission ; à 19 heures, assemblée de la commission ; à 20 heures, assemblée de la commission ; à 21 heures, assemblée de la commission ; à 22 heures, assemblée de la commission ; à 23 heures, assemblée de la commission ; à 24 heures, assemblée de la commission ; à 25 heures, assemblée de la commission ; à 26 heures, assemblée de la commission ; à 27 heures, assemblée de la commission ; à 28 heures, assemblée de la commission ; à 29 heures, assemblée de la commission ; à 30 heures, assemblée de la commission ; à 31 heures, assemblée de la commission ; à 32 heures, assemblée de la commission ; à 33 heures, assemblée de la commission ; à 34 heures, assemblée de la commission ; à 35 heures, assemblée de la commission ; à 36 heures, assemblée de la commission ; à 37 heures, assemblée de la commission ; à 38 heures, assemblée de la commission ; à 39 heures, assemblée de la commission ; à 40 heures, assemblée de la commission ; à 41 heures, assemblée de la commission ; à 42 heures, assemblée de la commission ; à 43 heures, assemblée de la commission ; à 44 heures, assemblée de la commission ; à 45 heures, assemblée de la commission ; à 46 heures, assemblée de la commission ; à 47 heures, assemblée de la commission ; à 48 heures, assemblée de la commission ; à 49 heures, assemblée de la commission ; à 50 heures, assemblée de la commission ; à 51 heures, assemblée de la commission ; à 52 heures, assemblée de la commission ; à 53 heures, assemblée de la commission ; à 54 heures, assemblée de la commission ; à 55 heures, assemblée de la commission ; à 56 heures, assemblée de la commission ; à 57 heures, assemblée de la commission ; à 58 heures, assemblée de la commission ; à 59 heures, assemblée de la commission ; à 60 heures, assemblée de la commission ; à 61 heures, assemblée de la commission ; à 62 heures, assemblée de la commission ; à 63 heures, assemblée de la commission ; à 64 heures, assemblée de la commission ; à 65 heures, assemblée de la commission ; à 66 heures, assemblée de la commission ; à 67 heures, assemblée de la commission ; à 68 heures, assemblée de la commission ; à 69 heures, assemblée de la commission ; à 70 heures, assemblée de la commission ; à 71 heures, assemblée de la commission ; à 72 heures, assemblée de la commission ; à 73 heures, assemblée de la commission ; à 74 heures, assemblée de la commission ; à 75 heures, assemblée de la commission ; à 76 heures, assemblée de la commission ; à 77 heures, assemblée de la commission ; à 78 heures, assemblée de la commission ; à 79 heures, assemblée de la commission ; à 80 heures, assemblée de la commission ; à 81 heures, assemblée de la commission ; à 82 heures, assemblée de la commission ; à 83 heures, assemblée de la commission ; à 84 heures, assemblée de la commission ; à 85 heures, assemblée de la commission ; à 86 heures, assemblée de la commission ; à 87 heures, assemblée de la commission ; à 88 heures, assemblée de la commission ; à 89 heures, assemblée de la commission ; à 90 heures, assemblée de la commission ; à 91 heures, assemblée de la commission ; à 92 heures, assemblée de la commission ; à 93 heures, assemblée de la commission ; à 94 heures, assemblée de la commission ; à 95 heures, assemblée de la commission ; à 96 heures, assemblée de la commission ; à 97 heures, assemblée de la commission ; à 98 heures, assemblée de la commission ; à 99 heures, assemblée de la commission ; à 100 heures, assemblée de la commission ; à 101 heures, assemblée de la commission ; à 102 heures, assemblée de la commission ; à 103 heures, assemblée de la commission ; à 104 heures, assemblée de la commission ; à 105 heures, assemblée de la commission ; à 106 heures, assemblée de la commission ; à 107 heures, assemblée de la commission ; à 108 heures, assemblée de la commission ; à 109 heures, assemblée de la commission ; à 110 heures, assemblée de la commission ; à 111 heures, assemblée de la commission ; à 112 heures, assemblée de la commission ; à 113 heures, assemblée de la commission ; à 114 heures, assemblée de la commission ; à 115 heures, assemblée de la commission ; à 116 heures, assemblée de la commission ; à 117 heures, assemblée de la commission ; à 118 heures, assemblée de la commission ; à 119 heures, assemblée de la commission ; à 120 heures, assemblée de la commission ; à 121 heures, assemblée de la commission ; à 122 heures, assemblée de la commission ; à 123 heures, assemblée de la commission ; à 124 heures, assemblée de la commission ; à 125 heures, assemblée de la commission ; à 126 heures, assemblée de la commission ; à 127 heures, assemblée de la commission ; à 128 heures, assemblée de la commission ; à 129 heures, assemblée de la commission ; à 130 heures, assemblée de la commission ; à 131 heures, assemblée de la commission ; à 132 heures, assemblée de la commission ; à 133 heures, assemblée de la commission ; à 134 heures, assemblée de la commission ; à 135 heures, assemblée de la commission ; à 136 heures, assemblée de la commission ; à 137 heures, assemblée de la commission ; à 138 heures, assemblée de la commission ; à 139 heures, assemblée de la commission ; à 140 heures, assemblée de la commission ; à 141 heures, assemblée de la commission ; à 142 heures, assemblée de la commission ; à 143 heures, assemblée de la commission ; à 144 heures, assemblée de la commission ; à 145 heures, assemblée de la commission ; à 146 heures, assemblée de la commission ; à 147 heures, assemblée de la commission ; à 148 heures, assemblée de la commission ; à 149 heures, assemblée de la commission ; à 150 heures, assemblée de la commission ; à 151 heures, assemblée de la commission ; à 152 heures, assemblée de la commission ; à 153 heures, assemblée de la commission ; à 154 heures, assemblée de la commission ; à 155 heures, assemblée de la commission ; à 156 heures, assemblée de la commission ; à 157 heures, assemblée de la commission ; à 158 heures, assemblée de la commission ; à 159 heures, assemblée de la commission ; à 160 heures, assemblée de la commission ; à 161 heures, assemblée de la commission ; à 162 heures, assemblée de la commission ; à 163 heures, assemblée de la commission ; à 164 heures, assemblée de la commission ; à 165 heures, assemblée de la commission ; à 166 heures, assemblée de la commission ; à 167 heures, assemblée de la commission ; à 168 heures, assemblée de la commission ; à 169 heures, assemblée de la commission ; à 170 heures, assemblée de la commission ; à 171 heures, assemblée de la commission ; à 172 heures, assemblée de la commission ; à 173 heures, assemblée de la commission ; à 174 heures, assemblée de la commission ; à 175 heures, assemblée de la commission ; à 176 heures, assemblée de la commission ; à 177 heures, assemblée de la commission ; à 178 heures, assemblée de la commission ; à 179 heures, assemblée de la commission ; à 180 heures, assemblée de la commission ; à 181 heures, assemblée de la commission ; à 182 heures, assemblée de la commission ; à 183 heures, assemblée de la commission ; à 184 heures, assemblée de la commission ; à 185 heures, assemblée de la commission ; à 186 heures, assemblée de la commission ; à 187 heures, assemblée de la commission ; à 188 heures, assemblée de la commission ; à 189 heures, assemblée de la commission ; à 190 heures, assemblée de la commission ; à 191 heures, assemblée de la commission ; à 192 heures, assemblée de la commission ; à 193 heures, assemblée de la commission ; à 194 heures, assemblée de la commission ; à 195 heures, assemblée de la commission ; à 196 heures, assemblée de la commission ; à 197 heures, assemblée de la commission ; à 198 heures, assemblée de la commission ; à 199 heures, assemblée de la commission ; à 200 heures, assemblée de la commission ; à 201 heures, assemblée de la commission ; à 202 heures, assemblée de la commission ; à 203 heures, assemblée de la commission ; à 204 heures, assemblée de la commission ; à 205 heures, assemblée de la commission ; à 206 heures, assemblée de la commission ; à 207 heures, assemblée de la commission ; à 208 heures, assemblée de la commission ; à 209 heures, assemblée de la commission ; à 210 heures, assemblée de la commission ; à 211 heures, assemblée de la commission ; à 212 heures, assemblée de la commission ; à 213 heures, assemblée de la commission ; à 214 heures, assemblée de la commission ; à 215 heures, assemblée de la commission ; à 216 heures, assemblée de la commission ; à 217 heures, assemblée de la commission ; à 218 heures, assemblée de la commission ; à 219 heures, assemblée de la commission ; à 220 heures, assemblée de la commission ; à 221 heures, assemblée de la commission ; à 222 heures, assemblée de la commission ; à 223 heures, assemblée de la commission ; à 224 heures, assemblée de la commission ; à 225 heures, assemblée de la commission ; à 226 heures, assemblée de la commission ; à 227 heures, assemblée de la commission ; à 228 heures, assemblée de la commission ; à 229 heures, assemblée de la commission ; à 230 heures, assemblée de la commission ; à 231 heures, assemblée de la commission ; à 232 heures, assemblée de la commission ; à 233 heures, assemblée de la commission ; à 234 heures, assemblée de la commission ; à 235 heures, assemblée de la commission ; à 236 heures, assemblée de la commission ; à 237 heures, assemblée de la commission ; à 238 heures, assemblée de la commission ; à 239 heures, assemblée de la commission ; à 240 heures, assemblée de la commission ; à 241 heures, assemblée de la commission ; à 242 heures, assemblée de la commission ; à 243 heures, assemblée de la commission ; à 244 heures, assemblée de la commission ; à 245 heures, assemblée de la commission ; à 246 heures, assemblée de la commission ; à 247 heures, assemblée de la commission ; à 248 heures, assemblée de la commission ; à 249 heures, assemblée de la commission ; à 250 heures, assemblée de la commission ; à 251 heures, assemblée de la commission ; à 252 heures, assemblée de la commission ; à 253 heures, assemblée de la commission ; à 254 heures, assemblée de la commission ; à 255 heures, assemblée de la commission ; à 256 heures, assemblée de la commission ; à 257 heures, assemblée de la commission ; à 258 heures, assemblée de la commission ; à 259 heures, assemblée de la commission ; à 260 heures, assemblée de la commission ; à 261 heures, assemblée de la commission ; à 262 heures, assemblée de la commission ; à 263 heures, assemblée de la commission ; à 264 heures, assemblée de la commission ; à 265 heures, assemblée de la commission ; à 266 heures, assemblée de la commission ; à 267 heures, assemblée de la commission ; à 268 heures, assemblée de la commission ; à 269 heures, assemblée de la commission ; à 270 heures, assemblée de la commission ; à 271 heures, assemblée de la commission ; à 272 heures, assemblée de la commission ; à 273 heures, assemblée de la commission ; à 274 heures, assemblée de la commission ; à 275 heures, assemblée de la commission ; à 276 heures, assemblée de la commission ; à 277 heures, assemblée de la commission ; à 278 heures, assemblée de la commission ; à 279 heures, assemblée de la commission ; à 280 heures, assemblée de la commission ; à 281 heures, assemblée de la commission ; à 282 heures, assemblée de la commission ; à 283 heures, assemblée de la commission ; à 284 heures, assemblée de la commission ; à 285 heures, assemblée de la commission ; à 286 heures, assemblée de la commission ; à 287 heures, assemblée de la commission ; à 288 heures, assemblée de la commission ; à 289 heures, assemblée de la commission ; à 290 heures, assemblée de la commission ; à 291 heures, assemblée de la commission ; à 292 heures, assemblée de la commission ; à 293 heures, assemblée de la commission ; à 294 heures, assemblée de la commission ; à 295 heures, assemblée de la commission ; à 296 heures, assemblée de la commission ; à 297 heures, assemblée de la commission ; à 298 heures, assemblée de la commission ; à 299 heures, assemblée de la commission ; à 300 heures, assemblée de la commission ; à 301 heures, assemblée de la commission ; à 302 heures, assemblée de la commission ; à 303 heures, assemblée de la commission ; à 304 heures, assemblée de la commission ; à 305 heures, assemblée de la commission ; à 306 heures, assemblée de la commission ; à 307 heures, assemblée de la commission ; à 308 heures, assemblée de la commission ; à 309 heures, assemblée de la commission ; à 310 heures, assemblée de la commission ; à 311 heures, assemblée de la commission ; à 312 heures, assemblée de la commission ; à 313 heures, assemblée de la commission ; à 314 heures, assemblée de la commission ; à 315 heures, assemblée de la commission ; à 316 heures, assemblée de la commission ; à 317 heures, assemblée de la commission ; à 318 heures, assemblée de la commission ; à 319 heures, assemblée de la commission ; à 320 heures, assemblée de la commission ; à 321 heures, assemblée de la commission ; à 322 heures, assemblée de la commission ; à 323 heures, assemblée de la commission ; à 324 heures, assemblée de la commission ; à 325 heures, assemblée de la commission ; à 326 heures, assemblée de la commission ; à 327 heures, assemblée de la commission ; à 328 heures, assemblée de la commission ; à 329 heures, assemblée de la commission ; à 330 heures, assemblée de la commission ; à 331 heures, assemblée de la commission ; à 332 heures, assemblée de la commission ; à 333 heures, assemblée de la commission ; à 334 heures, assemblée de la commission ; à 335 heures, assemblée de la commission ; à 336 heures, assemblée de la commission ; à 337 heures, assemblée de la commission ; à 338 heures, assemblée de la commission ; à 339 heures, assemblée de la commission ; à 340 heures, assemblée de la commission ; à 341 heures, assemblée de la commission ; à 342 heures, assemblée de la commission ; à 343 heures, assemblée de la commission ; à 344 heures, assemblée de la commission ; à 345 heures, assemblée de la commission ; à 346 heures, assemblée de la commission ; à 347 heures, assemblée de la commission ; à 348 heures, assemblée de la commission ; à 349 heures, assemblée de la commission ; à 350 heures, assemblée de la commission ; à 351 heures, assemblée de la commission ; à 352 heures, assemblée de la commission ; à 353 heures, assemblée de la commission ; à 354 heures, assemblée de la commission ; à 355 heures, assemblée de la commission ; à 356 heures, assemblée de la commission ; à 357 heures, assemblée de la commission ; à 358 heures, assemblée de la commission ; à 359 heures, assemblée de la commission ; à 360 heures, assemblée de la commission ; à 361 heures, assemblée de la commission ; à 362 heures, assemblée de la commission ; à 363 heures, assemblée de la commission ; à 364 heures, assemblée de la commission ; à 365 heures, assemblée de la commission ; à 366 heures, assemblée de la commission ; à 367 heures, assemblée de la commission ; à 368 heures, assemblée de la commission ; à 369 heures, assemblée de la commission ; à 370 heures, assemblée de la commission ; à 371 heures, assemblée de la commission ; à 372 heures, assemblée de la commission ; à 373 heures, assemblée de la commission ; à 374 heures, assemblée de la commission ; à 375 heures, assemblée de la commission ; à 376 heures, assemblée de la commission ; à 377 heures, assemblée de la commission ; à 378 heures, assemblée de la commission ; à 379 heures, assemblée de la commission ; à 380 heures, assemblée de la commission ; à 381 heures, assemblée de la commission ; à 382 heures, assemblée de la commission ; à 383 heures, assemblée de la commission ; à 384 heures, assemblée de la commission ; à 385 heures, assemblée de la commission ; à 386 heures, assemblée de la commission ; à 387 heures, assemblée de la commission ; à 388 heures, assemblée de la commission ; à 389 heures, assemblée de la commission ; à 390 heures, assemblée de la commission ; à 391 heures, assemblée de la commission ; à 392 heures, assemblée de la commission ; à 393 heures, assemblée de la commission ; à 394 heures, assemblée de la commission ; à 395 heures, assemblée de la commission ; à 396 heures, assemblée de la commission ; à 397 heures, assemblée de la commission ; à 398 heures, assemblée de la commission ; à 399 heures, assemblée de la commission ; à 400 heures, assemblée de la commission ; à 401 heures, assemblée de la commission ; à 402 heures, assemblée de la commission ; à 403 heures, assemblée de la commission ; à 404 heures, assemblée de la commission ; à 405 heures, assemblée de la commission ; à 406 heures, assemblée de la commission ; à 407 heures, assemblée de la commission ; à 408 heures, assemblée de la commission ; à 409 heures, assemblée de la commission ; à 410 heures, assemblée de la commission ; à 411 heures, assemblée de la commission ; à 412 heures, assemblée de la commission ; à 413 heures, assemblée de la commission ; à 414 heures, assemblée de la commission ; à 415 heures, assemblée de la commission ; à 416 heures, assemblée de la commission ; à 417 heures, assemblée de la commission ; à 418 heures, assemblée de la commission ; à 419 heures, assemblée de la commission ; à 420 heures, assemblée de la commission ; à 421 heures, assemblée de la commission ; à 422 heures, assemblée de la commission ; à 423 heures, assemblée de la commission ; à 424 heures, assemblée de la commission ; à 425 heures, assemblée de la commission ; à 426 heures, assemblée de la commission ; à 427 heures, assemblée de la commission ; à 428 heures, assemblée de la commission ; à 429 heures, assemblée de la commission ; à 430 heures, assemblée de la commission ; à 431 heures, assemblée de la commission ; à 432 heures, assemblée de la commission ; à 433 heures, assemblée de la commission ; à 434 heures, assemblée de la commission ; à 435 heures, assemblée de la commission ; à 436 heures, assemblée de la commission ; à 437 heures, assemblée de la commission ; à 438 heures, assemblée de la commission ; à 439 heures, assemblée de la commission ; à 440 heures, assemblée de la commission ; à 441 heures, assemblée de la commission ; à 442 heures, assemblée de la commission ; à 443 heures, assemblée de la commission ; à 444 heures, assemblée de la commission ; à 445 heures, assemblée de la commission ; à 446 heures, assemblée de la commission ; à 447 heures, assemblée de la commission ; à 448 heures, assemblée de la commission ; à 449 heures, assemblée de la commission ; à 450 heures, assemblée de la commission ; à 451 heures, assemblée de la commission ; à 452 heures, assemblée de la commission ; à 45